

# COFIN 2025 - préavis municipal n° 78 - 2025

## Comptes communaux 2024

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée de son Président, Simon Schülé et de ses membres, Mmes Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir et M. Philippe Noël a analysé ce préavis et ses annexes. (Filomène Garcia absente pour ce préavis)

La COFIN a rencontré le mardi 26 mai 2025 la Municipalité *in corpore* accompagnée de Mme la Responsable des services des finances Anne-Sandra Caccia. Les réponses aux questions envoyées avec peu de délai ont pu être fournies par écrit à la satisfaction de la commission.

Nous remercions notre Exécutif ainsi que Mme Caccia pour le soutien apporté durant nos travaux, pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La COFIN s'est ensuite réunie les 2 juin 2025 pour délibérer et rédiger son rapport.

La Municipalité a mis à disposition du Conseil un nombre important d'annexes, en commençant naturellement par les comptes eux-mêmes et suivie de différents documents (31 pages) :

- Le résultat échelonné
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les principes régissant l'établissement des comptes annuels suivi d'un nombre important de tableaux et indicateurs
- Les comptes 2024 de la STEP de Vidy et la répartition des charges
- Le rapport de l'organe de révision

En plus, la COFIN a reçu les documents suivants :

- Le décompte final 2023 et le décompte provisoire 2024 pour la cohésion sociale, la péréquation et la facture policière.
- Le détail du calcul de la réforme policière

## Préambule

Les comptes qui nous sont soumis présentent un excédent de revenus de CHF 2'140'897 au regard d'un budget qui prévoyait une perte de CHF 579'735.-.

La marge d'autofinancement, baromètre habituel de la situation financière de la Commune, est à nouveau importante (CHF 3'102'082.-). On observe comme chaque année que la marge d'autofinancement au budget (CHF 181'315.-) n'a pas de rapport avec la situation réelle présentée dans les comptes.

L'incertitude sur la participation à la péréquation cantonale est toujours aussi importante, mais les montants en jeu sont toujours prudemment estimés lors du budget.

Pour rappel, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle n'est donc pas appliquée aux comptes 2024, et elle promet des changements dans les prochains résultats comptables.

L'ASIGOS a transféré en 2024 les CHF 3'839'000.-, comme prévu par le préavis 45-2023 (Transfert des bâtiments scolaires primaires à l'ASIGOS), qui ont permis de rembourser un prêt de la SUVA de CHF 3'000'000.-, faisant passer notre dette bancaire de CHF 11'500'000.- à CHF 8'500'000.- (page 16).

La définition de l'endettement net a changé avec le plan MCH2, et les comptes 2024 sont les premiers à utiliser le nouveau calcul. Il correspond désormais à la différence entre la dette brute et l'intégralité du patrimoine financier. La valeur présentée à la page 2 du préavis est de CHF -11'165'744.-, ce qui n'est plus comparable avec les valeurs des années précédentes, mais cet endettement négatif important indique clairement que nos finances sont prêtes pour les investissements à venir.

## **Examen des charges (pages 4 à 9)**

### **30 Autorités et personnel**

Ce poste augmente par rapport aux comptes 2023 (CHF + 379'399.-) principalement par augmentation de la masse salariale, décrite au bas de la page 4.

Les charges sont inférieures à celles prévues par le budget (CHF -312'028.-) principalement les postes de la nouvelle équipe de garderie (6 postes) qui avaient été mis au budget mais n'ont pas été pourvus.

### **32 Intérêts passifs**

Ce poste est en baisse à la suite du remboursement d'un emprunt de CHF 3'000'000.- à la SUVA (page 7). Le taux d'intérêt moyen des emprunts a diminué légèrement, à 1,18 % en 2024 (1.21% en 2023) ; notre dette à long terme s'élève désormais à CHF 8'500'000.- au 31.12.2024.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

Les charges sont moins importantes que ce qui était prévu au budget (CHF -141'229.-). Pour rappel, avec le plan MCH2 les amortissements commencent dès le début de l'utilisation des immobilisations, ce qui rend plus imprévisibles leur estimation lors de l'établissement du budget.

### **36 Charges de transfert**

Les charges sont en nette augmentation par rapport à 2023 (CHF +840'933.-) et par rapport au budget (CHF +637'437.-). La majorité des charges ne sont pas maîtrisables (facture policière, ASIGOS, CISTEP, transports publics, péréquation et cohésion sociale).

Le tableau au bas de la page 7 présentant l'évolution de la participation aux péréquations est explicite : les charges de ces 3 rubriques ont nettement augmenté par rapport à 2023, mais le budget était très proche de la réalité. Les comptes 2025 montreront probablement des chiffres différents avec l'entrée en vigueur de la NPIV.

## Examen des revenus (pages 9 à 11)

### 40 Impôts

Le revenu de l'impôt est supérieur de CHF 2'106'922.- (+22,09%) à l'estimation du budget. Comme relevé dans le rapport de la COFIN sur le budget 2024, ce n'est pas une surprise. L'estimation de l'impact des nouveaux contribuables était largement sous-estimée (CHF +1'205'362.- pour les impôts sur le revenu et fortune). On remarque également une importante différence sur les droits de mutations (CHF +615'403.-).

Les arriérés d'impôts augmentent nettement : CHF +339'360.- sur CHF 2'454'480.- (+13,8%). Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton, nous n'avons pas d'impact dessus.

### 43 Revenus divers

Gains exceptionnels, récupération de l'impôt préalable sur la TVA pour 5 ans (2019-2023), sur les déchets et les égouts à la suite d'une jurisprudence.

### 46 Revenus de transfert

Les revenus supérieurs de ce groupe par rapport au budget sont liés principalement aux parts des revenus des frontaliers, gains immobiliers et RFFA (Réforme fiscale) CHF +166'879.- et la compensation des charges pour la péréquation financière et la cohésion sociale (CHF +467'540.-).

## Remarques sur les Comptes 2024 détaillés

### Administration générale

*01100.3000-3053 Législatif, salaires et cotisations, p.2*

La différence avec le budget (CHF 18'278.-) est justifiée par un conseil de moins que prévu pendant l'année et par l'absence d'un secrétaire du conseil pendant quelques mois.

*01100.3105 Législatif, denrées alimentaires – manifestations, p. 2*

Le repas du Conseil a eu lieu en février 2025 et n'est donc pas dans les comptes 2024. Seuls quelques frais de collation lors des votations sont comptabilisés.

*02230.3090 Informatique et télécom., Formation et perfect. du personnel, p. 10*

Les bons résultats des tests d'intrusion informatique du personnel et les changements actuels liés à l'amélioration de la sécurité (label Cybersafe) ont permis de reporter les prochaines formations. CHF 10'000.- pas utilisés.

*02290.3635 Service généraux, autre, Subvention aux entreprises privées, p. 12*

CHF 44'000.- affectés à l'aide aux commerces ayant souffert des travaux. Sur les 13 entreprises contactées, 6 ont répondu avec les justificatifs requis. Les compensations correspondent à environ 50% de la perte estimée.

### Finances

*2100.3181.00 Pertes sur créances effectives, p. 4*

Il s'agit de factures impayées qui ont fait l'objet de poursuites ainsi que des frais liés à un acte de défaut de bien. On retrouve des montants sur ce compte 3181 à de nombreux endroits des comptes (Sécurité publique, p. 24, Scolarité obligatoire, p. 30, etc...), sans ligne

correspondantes au budget. La raison en est le passage à MCH2, Ces montants figuraient auparavant dans les chapitres 200, pour toutes les factures autres que les déchets, et 450.3301.

### UAPE

21802.4260.03 Remboursement des tiers et prestat. de services – garde, p 38

CHF +44'232.- de participation des parents, l'estimation était très prudente. Idem pour l'APEMS à la page suivante.

### APEMS

21803.3632 Subventions accordées aux communes et assoc. intercom. p. 40

CHF 28'698.- pas prévu au budget car les demandes de placements sont confirmées après l'élaboration du budget. Ce montant correspond à l'accueil des enfants dans les structures du réseau hors Romanel. Auparavant pas de besoins pour l'APEMS (pour rappel : 4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année scolaire).

### Sociétés locales

32901.3636 Subventions accordées aux organis. privées à but non lucratif, p. 48

Moins de la moitié du budget a été utilisée, la COFIN a demandé à voir la distribution des subventions.

	Budget 2024	Comptes 2024
3636 00 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	36 500.00	15 825.56
50e FC Romanel	1 000.00	
Subvention sociétés	12 500.00	250.00
Fenêtres de l'Avent	2 000.00	1 119.90
Dons divers	1 000.00	1 000.00
Organisation 1er août	9 000.00	4 548.80
Entretien tentes	2 000.00	
Aides	2 000.00	122.65
Romanel Plage	7 000.00	8 784.21

On peut constater que la grande majorité des subventions ont été attribuées au projet Romanel Plage et à l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> août. La COFIN a fait remarquer que la faible utilisation de la ligne « Subvention sociétés » (2% du montant) est peut-être liée au manque d'informations transmises aux sociétés locales quant à ces subventions et à leurs modes d'attribution.

### Prestations et contributions seniors

53500.3636 Subventions accordées aux organis. privées à but non lucratif, p. 60

Le montant dépensé, CHF 6'760.- représentant le double du montant au budget, la COFIN a demandé des explications sur leurs attributions. Les demandes de subventions proviennent directement des médecins, et les transports sont gérés par l'AVASAD (CMS), soit à travers Transport Handicap Vaud, soit par des taxis.

### Garderie

54503.3632 Subventions accordées aux communes et assoc. intercom., p. 62

CHF 126'773.- par rapport à CHF 35'105.- en 2023 (+261%) : Facture de l'AJENOL liée à l'augmentation des besoins de garde. Le total concerne 41 enfants pour 2023 et une structure nous a facturé 6 enfants pour 2022.

### **Places de stationnement**

*4240.06 Taxes d'utilisation et prestations de service - places de parc, p.70*

CHF 14'020.- pour les macarons, augmentation de 57% par rapport à 2023 due à la croissance de la population. La COFIN a demandé si le nombre de places disponibles limite le nombre de macarons vendus. Selon la réponse de la Municipalité, le nombre de places disponibles sur le territoire de la commune n'est pas un critère pour l'instant.

### **Traitement des eaux usées**

*72000.4309.00 Autres revenus d'exploitation, p. 73*

CHF 71'390.- de revenu imprévu : voir la remarque de la page 3, 43 Revenus divers.

### **Gestion des déchets urbains**

*73000. 4250.00 Ventes (p. 78)*

CHF 27'880.- (+37% par rapport à 2023) : Valorisation du fer et du papier, très variable. Ristourne de Valorsa pour déchets triés à Tridel.

*73000.4309.00 Autres revenus d'exploitation, p. 78*

CHF 20142.- de revenu imprévu : voir la remarque de la page 3, 43 Revenus divers.

### **Cimetière**

*77100.3010 à 3055 Salaires du personnel et cotisations, p. 80*

CHF 28'341.- par rapport à CHF 87'300.- au budget (-70%), rien aux comptes 2023 : Avec MCH2, la charge de la part du travail effectué par le personnel communal au cimetière a dû être estimée selon une méthode de calcul qui risque d'être encore adaptée. L'approche de timbrage spécifique n'est pas envisagée, car trop compliquée à mettre en place par rapport à l'utilité. Le montant total restant le même, c'est une information comptable.

### **Electricité**

*87100.3637 Subvention accordées aux ménages privés, p. 86*

Le budget déjà augmenté par amendement de CHF 34'500.- à CHF 80'000.- est largement dépassé avec un total de CHF 179'011.- (+123%). Les demandes ont pu toutes être honorées en transférant CHF 88'716.- de la taxe sur le droit d'usage du sol, compte 95001.9380.

### **Auberge La Charrue**

*96301.3181 Pertes sur créances effectives, p. 92*

La perte effective s'élève bien à CHF 43'475.-, soit les loyers et charges 2024 de juillet à octobre CHF 32'600.-, l'émolument de surveillance et la patente sur le tabac CHF 375.-, le solde des arriérés de loyers et charges 2023 CHF 10'500.-.

D'après le Service des finances, Les CHF 42'655.- restants n'auraient pas dû figurer dans le compte de pertes pour 2024. On aurait pu les passer dans un compte d'attente.

## **Conclusions sur les comptes 2024**

Dans l'ensemble, les comptes de l'exercice 2024 sont assez réjouissants. La COFIN constate que les charges ont été bien encadrées et ont respecté le budget voté par le Conseil communal. On remarque cependant un grand écart entre le budget et les comptes annuels, en particulier au niveau des revenus, comme pour les années précédentes.

L'augmentation importante du nombre d'habitants en 2023 (+194 personnes) et en 2024

(+339 personnes) a naturellement permis une croissance massive des entrées fiscales par rapport aux années précédentes.

La COFIN continuera à recommander de calculer les prochains budgets au plus juste, et pas au plus prudent, afin de ne pas devoir renoncer à des projets pertinents pour des raisons financières.

Au niveau des charges, on remarque un nombre important de petits montants qui ont été mis au budget pour des dépenses de petites envergures, du mobilier, des subventions, de la formation, qui n'ont pas été utilisés. La COFIN tient donc à mettre en évidence que ce ne sont pas que les recettes qui permettent ce résultat, mais aussi la grande retenue à la dépense de notre administration.

D'un point de vue financier, nous pouvons mettre en parallèle la dette bancaire de CHF 8'500'000.- avec les montants en prêt à différentes communes de CHF 7'500'000.-. La planification experte de notre Service des finances nous permet de rembourser les emprunts bancaires à leur échéance avec aisance et de disposer de liquidités pour les « petits » investissements sans avoir à emprunter.

## Conclusion du rapport sur le préavis

Forte de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 78 / 2025 adopté en séance du 12 mai 2025
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président-rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 12 juin 2025



**Simon SCHÜLÉ**

Les autres membres :



**Philippe NOËL**



**Ariane MORAND**

Excusée

**Filomène GARCIA**



**Nadia PISANI BEN NSIR**